

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 85/2024

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – 39/43 rue de la caserne des douanes – pose d'un échafaudage – M. PARESYS Freddy

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 29/03/2024 – de M. PARESYS Freddy – 39 rue de la caserne des douanes – 59470 HERZEELE.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors de la mise en place d'un échafaudage et des travaux de réfection toiture – pour les habitations situées au 39 et 43 rue de la caserne des douanes.

ARRETE :

ARTICLE 1 : l'utilisation du trottoir sera interdite par les piétons au droit des travaux de pose d'échafaudage au niveau du 39/43 rue de la caserne des douanes à compter du 02/04/24 jusqu'à la fin des travaux (prévue pour une durée de 4 à 6 semaines).

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit au droit des travaux de réfection toiture du n° 29 au n° 53 rue de la caserne des douanes.

ARTICLE 3 : M. PARESYS Freddy – 39 rue de la caserne des douanes – 59470 HERZEELE chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire pour les piétons.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. PARESYS Freddy – 39 rue de la caserne des douanes – 59470 Herzeele, chargé des travaux e-mail : acthregalle.caroline@orange.fr

Fait à HERZEELE, le 29/03/2024

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 29/03/2024

Le Maire,
S.FRANCKE

